

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 7 mai 1912

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, O'Connell, Tétreau, Prud'homme et Morin. Assistent aussi à l'assemblée M. l'échevin Drummond et M. A. W. Atwater, avocat consultant de la Cité.

1.—Soumis une requête des entrepreneurs du quartier Hochelaga demandant qu'une taxe soit imposée aux entrepreneurs demeurant dans la Ville de Maisonneuve.

Résolu: De référer cette requête aux Avocats de la Cité afin de savoir si la Cité de Montréal a le pouvoir d'imposer une taxe de cette nature.

2.—Soumise et lue une résolution de la Chambre de Commerce du District de Montréal au sujet de l'établissement de lignes d'autobus dans la Cité.

Soumis aussi une résolution adoptée par le Conseil des Métiers et du Travail suggérant, au cas où la Cité accorderait une franchise pour l'établissement d'un service d'autobus, que 10% des recettes brutes soit exigé du concessionnaire et pas moins de 10 billets pour 25c avec droit de correspondance. Ces documents sont déposés sur le bureau.

La Commission procède alors à l'étude du projet de règlement préparé par les Avocats de la Cité et le Secrétaire de la Commission, au sujet de l'établissement de lignes d'autobus.

Après avoir fait certains changements à ce projet, il est Résolu: De l'approuver et de le transmettre au Conseil.

Les représentants de la Cie Canadienne d'Autobus soumettent une cédule des lignes où ladite Compagnie serait prête à faire circuler les autobus d'ici à quelques mois. Le Secrétaire reçoit instruction de reviser cette cédule et de l'attacher au projet de règlement qui doit être soumis au Conseil.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

LEGISLATION COMMITTEE

Report of meeting held on the 7th May 1912.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, O'Connell, Tétreau, Prud'homme and Morin. Ald. Drummond and Mr. A. W. Atwater, Consulting City Attorney, also attended the meeting.

Submitted a petition from contractors of Hochelaga ward asking that a tax be levied upon contractors residing in the town of Maisonneuve.

Resolved: That said petition be referred to the City Attorneys in order to know whether the City has the right to levy such a tax.

2.—Submitted and read a resolution from the "Chambre de Commerce du District de Montréal" anent the establishing of autobus lines in the City.

Submitted also a resolution adopted by the Trades and Labor Council suggesting, in case the City should grant a franchise for the establishment of an autobus service, that 10% of the gross earnings be paid to the City by the lessee and not less than 10 tickets for 25 cents with transfer be sold by the latter. The above documents were laid on the table.

The Committee then proceeded to consider the draft of by-law prepared by the City Attorneys and the Secretary of the Committee anent the establishment of autobus lines.

After having made certain changes to the same, it was Resolved: To approve of said draft of by-law and transmit it to Council.

The representatives of the Canadian Autobus Company submitted a schedule of the routes where said Company will be ready to operate autobusses within the next few months. The secretary was requested to revise said schedule and to annex the same to the draft of by-law to be submitted to the Council.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.